

COMITE DE PILOTAGE CENTRE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23/01/2019

La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Centre s'est tenue le mercredi 23 janvier 2019 de 20h à 22h.

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Présentation de la mise en souterrain des lignes à très haute tension (THT) ;
- Réactions et Questions diverses
- Galette de l'amitié pour fêter la nouvelle année

2. PARTICIPANTS

- **Ville de Clamart**

- Élus délégués de quartier : Sylvie Donger, Patrice Roncari, Lucien Naïm
- Service Démocratie Locale : Elodie Chetrit
- Excusée : Nachida Beldjerd
- Armelle Fricot, Directrice à la ville de Clamart en charge des Transports, Mission GPE, Parkings, développement durable

- **Membres du Comité de pilotage (Copil)**

- Présents : M. Antzenberger, M. Baumann, Mme Bonis Marchandin, Mme Bournasell, M. Corne, M. Delloye, M. Jacob, M. Jung, Mme Mercier, Mme Poirier, Mme Rabeau, Mme Sevestre, M. Touzeau.

- **Intervenants :**

- Mme Béatrice Laurent, Responsable projets concertations – RTE
- M. Damien Cougnard, Assistant Etudes en concertations - RTE

3. PRESENTATION DU PROJET DE LA MISE EN SOUTERRAIN DES LIGNES THT

➤ **Nature des travaux et état d'avancement**

Il s'agit d'un projet d'envergure pour la ville. La mise en souterrain des lignes à Très Haute Tension (225 000 Volts) va permettre de :

- reboiser la forêt
- faire disparaître les pylônes de 40 mètres de haut
- créer des écoquartiers comprenant des logements, des bureaux et des commerces aux abords de la D906

- mettre en valeur les zones d'habitations du centre ville, du Jardin Parisien, du Soleil Levant et de la Plaine ainsi que les équipements publics tels que l'hôpital Antoine Béchère et le collège des Petits Ponts.

Au total, 5 lignes aériennes surplombant Clamart et le Plessis-Robinson sont concernées.
14 km de lignes électriques seront déposés.

Pour la commune de Clamart :

- 5 pylônes seront déposés sur l'axe est/ouest permettant de nouveaux projets immobiliers contribuant au développement de Clamart
- 18 pylônes seront déposés sur l'axe nord / sud permettant de rendre 6 hectares à la forêt

A terme, de nouvelles liaisons souterraines verront le jour :

- Une liaison isolée (de secours) qui passera sous le T6, avenue Jean-Baptiste Clément, rue de Bièvres, rue du Guet, place Ferrari, rue Fillassier et place Hunebelle.
- Un couloir de liaisons : avenue Claude Trébignaud et rue du Vieux Cimetière.

Des plans de la ville avec les futures liaisons sont présentés aux membres.

➤ **Voici les grandes étapes du projet :**

- **2017/2020** : Travaux de génie civil et mise en place de 2 pylônes *ad hoc* rue du Général Eisenhower. A noter, en avril-mai-juin 2019 : travaux Avenue Claude Trébignaud. En juillet 2019 : travaux Place du Garde. En août-sept. 2019 : travaux Route du Vieux cimetière.
- **2020/2022** : Déroulage des conducteurs, connexion et mise en service
- **2022/2024** : Dépose des lignes aériennes

➤ **Financement du projet**

Le coût total du projet est de 47,3 M€ (pour Clamart et Le Plessis-Robinson). RTE en finance 27%.

La quote-part de Clamart est de 18.50 M€. Le coût final pour la ville est réduit à 7.4 M€ après déduction des subventions obtenues de la région, de la métropole du Grand Paris, du territoire Vallée Sud Grand Paris, de la SPLA, du conseil départemental du 92.

➤ **A propos des champs électromagnétiques**

On parle de champs électromagnétiques, or il y a une différence entre champ électrique et champ magnétique. Une liaison souterraine ne génère pas de champ électrique : en effet, une enveloppe métallique est là pour le capter.

On constate d'après le schéma présenté que le champ magnétique décroît immédiatement dès que l'on s'éloigne des liaisons souterraines.

➤ **Réglementation**

Recommandation européenne RE 1999/519/CE :

Cette recommandation vise à « apporter un niveau de protection élevé de la santé pour le public »

Elle se fonde sur le consensus scientifique établi et la pertinence de ses valeurs limites, qui a été réexaminée plusieurs fois (2002, 2006, 2009, 2015).

- Pour le champ magnétique basse-fréquence : 100 μ T (micro Tesla)
- Pour le champ électrique basse-fréquence : 5 kV/m

Réglementation française :

Reprise de la recommandation européenne dans sa loi.

Le texte légal est l'article 12 bis de l'arrêté Technique du 17 mai 2001 (J.O du 12 juin 2001)

Il reprend les limites de 100 μ T et 5 kV/m dans les lieux normalement accessibles aux tiers.

RTE doit fournir un document précisant, pour chaque ouvrage concerné, les endroits où il s'engage à faire des mesures du CEM (champs électromagnétique) émis par l'ouvrage. Ce document est appelé un Plan de Contrôle et de Surveillance des CEM (plus de 4500 mesures réalisées entre 2012 et 2017).

Un site, ouvert à tous, peut être consulté: <https://www.cem-mesures.fr/mentions-legales>

2/ Réactions et Questions diverses :

Un temps d'échange permet à chaque membre d'aborder le sujet sous l'angle qu'il souhaite et profiter de la présence des intervenants de RTE pour obtenir des réponses à des questions techniques liées au projet. Les principales questions sont reprises ci-dessous.

- Quatre liaisons sont éligibles au Plan de Contrôle et de Surveillance (PCS) or il y a en aura cinq. Qu'en est-il de la cinquième ?
L'Etat a fixé un seuil en-dessous duquel un PCS n'est pas éligible, c'est la raison pour laquelle la liaison isolée n'en fera pas l'objet. Il est précisé que cette ligne empruntera les rues de Midi, l'avenue Jean-Baptiste Clément, les rue de Bièvres, du Guet, place Ferrari et rue Fillassier et place Hunebelle. Il est ajouté que **cette ligne est une ligne de secours qui ne fonctionnera uniquement qu'en cas de panne** sur les autres lignes principales.
- Un membre habitant Rue du Guet a constaté l'arrivée d'une liaison Enedis et s'inquiète de l'accumulation de ces lignes.

Il n'y a pas d'effet cumulatif des champs magnétiques entre différents ouvrages. Mme Laurent, de la société RTE, rappelle qu'à Paris, il n'y a aucune ligne aérienne ; ce qui signifie qu'elles sont toutes enfouies.

RTE s'engage à respecter la réglementation et précise qu'il convient de ne pas confondre recommandation et réglementation.

RTE n'est pas tenu de réaliser des mesures, en revanche, suite à un partenariat passé avec des Maires de France, il est tout à fait envisageable d'en faire la demande. C'est un cabinet externe qui s'en charge alors. Les résultats sont mis à disposition des demandeurs. A noter : les valeurs seront toujours identiques sur une même liaison, il n'est donc pas nécessaire de démultiplier les points de mesures.

RTE invite les membres qui souhaitent se renseigner davantage sur la réglementation à se rendre sur le site de l'OMS.

- Quels ont été les critères pour déterminer le tracé de la ligne de secours ? Pourquoi ne pas l'avoir tracée dans la forêt ?
Il a fallu tenir compte des routes, du tram, des arbres. Il n'était pas possible de prévoir un tracé sous la forêt car cela aurait supposé une dégradation de la forêt lors d'une intervention suite à une panne.
- Un membre évoque le budget important dédié à ce projet, la problématique environnementale et la question de la biodiversité. Elle suggère de conserver un ou deux pylônes, en en détournant le rôle initial (exemple : loisirs, art).
- Un membre reconnaît qu'il est important que le collège des Petits Ponts soit écarté de tout risque, grâce à la suppression de la ligne aérienne qui passe au-dessus, mais fait part de son inquiétude quant à sa mise en souterrain.
- Par expérience, en France, à quelle hauteur sont les mesures que vous prenez ?
Comme le montre la présentation : au maximum 11 micro tesla (μT), juste au-dessus des lignes. Elles diminuent très rapidement dès que l'on s'en éloigne ($2\mu\text{T}$ à 5 mètres, puis $0,6\mu\text{T}$ à 10 mètres de distance).
- Quel est le risque que les mesures dépassent la réglementation ?
Aucun.
- Certains membres souhaiteraient voir une carte plus détaillée (avec un plus grand niveau de zoom) que sur le site web de RTE.
Madame Donger précise que les noms de toutes les rues ont été communiqués lors de la présentation. Monsieur Cougnaud indique que les données géographiques sont téléchargeables et donc ouvertes à tous. Elles sont disponibles sur le site opendata.reseaux-energies.fr, dont un lien figure sur la page « RTE et vous » du site institutionnel de RTE.

Voici le lien pour accéder à toutes les données disponibles :
<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/?sort=modified>

La séance se termine autour d'une galette.

La séance est levée à 22 heures.